LA LETTRE
DE L'OBSERVATOIRE
DE L'ÉPARGNE DE L'AMF

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

SOMMAIRE : L'évolution de la détention des valeurs mobilières p. 2-3 Les actualités p. 4

N° 34 JUILLET 2019

ÉDITO

Rechute du nombre de détenteurs d'actions

Le rebond de la détention d'actions relevé en 2017 et 2018, après 10 années de baisse régulière, aura été de courte durée. En mars 2019, le taux de détention des actions en direct au sein d'un compte-titres ou d'un PEA (hors actionnariat salarié) est estimé à 6,2 %[1].

Il s'agit du plus bas niveau constaté depuis 10 ans, déjà touché en 2016.

Cette baisse est également constatée pour les fonds et sicav, dont le taux de détention a diminué de 5,4 % à 4,6 %.

Cette rechute est statistiquement significative. Assez logiquement, elle est marquée chez les investisseurs qui détiennent le plus de valeurs mobilières : les plus âgés et les plus aisés financièrement.

Une conséquence de la chute importante des marchés boursiers au 4e trimestre 2018 ?

Le nombre actuel d'actionnaires en direct, estimé à environ 3 millions de personnes hors actionnariat salarié, a été divisé par deux depuis 2008.

Il avait atteint un plus haut historique entre 2002 et 2007, à près de 7 millions de personnes (dont l'actionnariat salarié) à la suite de deux décennies d'introductions en bourse de sociétés privatisées[2].

Mais la détention globale d'actions n'a pas baissé dans les mêmes proportions car l'actionnariat salarié et l'investissement diversifié au travers de l'assurance vie en unités de compte se sont développés.

On peut ainsi constater une hausse régulière du taux de détention des contrats en unités de compte. Il est de 11,8 % en 2019 et a doublé en 10 ans. ■

[1] *Enquête SoFia de Kantar auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 15 ans et plus.*
[2] *Enquête « Porteurs de valeurs mobilières », Kantar, 2007.*

FOCUS

Les conseillers et les placements responsables

Trois conseillers sur 10 estiment avoir une bonne connaissance de l'investissement responsable.

Pour un sondage réalisé en mars 2019 auprès de 415 conseillers en gestion de patrimoine[1], 89 % des conseillers financiers interrogés ont répondu connaitre l'investissement responsable (IR).

Ils sont 32 % à estimer bien s'y connaitre et 57 % à répondre s'y connaitre « un peu ».

Proposent-ils des produits IR ?

Seuls 28 % des conseillers déclarent proposer des placements IR à tous leurs clients. Les conseillers en banque privée répondent le faire plus souvent (54 %) que les conseillers en gestion de patrimoine (23 %).

Ils sont 41 % à répondre ne proposer des placements IR qu'aux clients « qui leur en parlent » et 8 % qu'à leurs clients « sophistiqués ».

Enfin, 23 % des conseillers répondent ne jamais en proposer.

[1] *« Les épargnants et l'investissement responsable », OpinionWay pour Deloitte et CPR AM, sondage auprès de 415 conseillers en gestion de patrimoine et en banque privée, avril 2019*

Quels produits IR proposent-ils ?

69 % des conseillers répondent avoir proposé des fonds thématiques.

Les autres produits les plus proposés, nettement derrière les fonds thématiques, sont les fonds à impact (24 %) et les fonds « *best-in-class* » (23 %).

Pour 49 % des conseillers, les produits IR constituent une « opportunité de diversification ». Mais 40 % d'entre eux pensent aussi qu'il s'agit d'une réponse à un effet de mode.

Quels sont les facteurs favorisant la commercialisation des placements IR ?

Pour 64 % des conseillers, les labels spécialisés sont de nature à donner confiance aux produits IR.

Interrogés sur les freins à la commercialisation, les conseillers citent le manque d'information (46 %) et l'insuffisante performance des placements IR (33 %). ■

L'AMF lance deux études sur les épargnants et les placements responsables

L'AMF réalise actuellement deux études sur le terrain de la finance durable. La première porte sur les perceptions des épargnants concernant les placements responsables. La seconde s'intéresse à la lisibilité de l'information entourant ces placements responsables.

Nouvelle chute du nombre de détenteurs d'actions

Les taux de détention des valeurs mobilières (actions, fonds et sicav) ont retrouvé, en mars 2019, le point bas observé en 2016.

La dernière enquête SoFia, réalisée par Kantar auprès de 13 675 personnes âgées de 15 ans et plus, montre que le nombre d'investisseurs déclarant détenir des actions (en direct ou via un fonds d'actions) a de nouveau baissé.

Moins de détenteurs de placements en actions en 2019

Le taux déclaré de détention d'**actions en direct** dans le cadre des compte-titres ou des PEA s'est établi à 6,2 % en mars 2019, nettement en dessous des chiffres de 2017 et 2018 (7,5 %).

Parallèlement, le taux de détention de **placements collectifs** investis en actions a également baissé. Il est estimé à 2,3 % en mars 2019, contre 2,7 % en 2018.

Au total, le taux de détention de placements en actions (en direct ou via un fonds d'actions) s'est établi à 7,2 % en mars 2019, son plus bas niveau depuis 2008, année du début de l'enquête SoFia.

La détention des « enveloppes »

Si la détention directe des placements collectifs reste globalement faible (4,6 % en 2019), celle des **unités de compte** au sein de l'assurance vie progresse régulièrement. Le taux de détention s'établit à près de 12 % en 2019 contre environ 10 % en 2016.

La détention déclarée des **PEA** (plan d'épargne en actions) est passée de plus de 7 % en 2018 à 6,5 % en mars 2019 et celle des compte-titres a baissé à moins de 5 %.

Graphique 1 : Evolution des taux de détention de quelques placements de 2009 à 2019

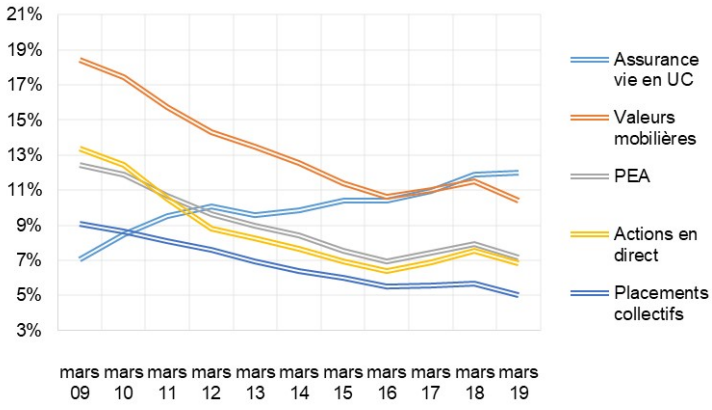

Source : Kantar, juin 2019

NB : Compte tenu de la marge d'erreur (plus ou moins 0,5 point), ce graphique lisse sur deux années glissantes l'évolution des taux de détention estimés chaque année.

La marge d'erreur

Compte tenu de la taille de l'échantillon de cette enquête, la marge d'erreur est d'environ 0,5 point. Cela signifie par exemple que le taux de détention des actions en direct présente une probabilité de 95 % de se situer entre 5,7 % et 6,7 % en mars 2019, à un niveau inférieur au taux mesuré en mars 2018. ■

Le profil des investisseurs, plus âgés et plus aisés, évolue peu ...

Les investisseurs en valeurs mobilières (actions, obligations, placements collectifs) sont plus souvent des hommes âgés de plus de 45 ans. Ils font plus fréquemment partie des professions indépendantes, libérales ou des cadres supérieurs.

Par ailleurs, 6 détenteurs sur 10 bénéficient de revenus mensuels supérieurs à 3 000 euros ou possèdent un patrimoine financier de plus de 50 000 euros.

Les détenteurs de placements en actions (directement ou au travers de fonds et sicav) sont plus âgés et plus « aisés » que les détenteurs d'assurance vie en UC et d'épargne salariale.

Dispositifs d'épargne salariale et d'épargne retraite : l'estimation de la détention en 2019

La détention d'épargne salariale[1], estimée par celle des plans d'épargne entreprise (PEE), est de 7,8 % en 2019. Le taux de détention s'établit à 25,4 % dans la catégorie des cadres et professions libérales.

Le taux de détention d'épargne dédiée à la retraite, incluant le plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco), est estimé à 13,7 %. Ceux des Perco et des PERP (plan d'épargne retraite populaire) sont estimés respectivement à 4,0 % et 6,4 %. ■

[1] *Kantar interroge les Français sur leur détention d'épargne salariale et d'épargne retraite depuis 2017.*

Epargne retraite et épargne salariale : les encours

À fin 2018, les placements des ménages en assurance vie représentaient environ 1 900 milliards d'euros (source Banque de France), l'épargne salariale environ 130 milliards (source Association française de la gestion financière) et l'épargne dédiée à la retraite, environ 200 milliards (source Fédération Française de l'assurance). ■

… mais la baisse de la détention est marquée chez les plus âgés et les plus aisés

La détention de placements en actions

Parmi les détenteurs de placements en actions (en direct et via les placements collectifs), la proportion des personnes les plus âgées a baissé entre 2018 et 2019. Ainsi, les plus de 65 ans constituent désormais 31,7 % des détenteurs, contre 33,6 % en 2018 (cf. le tableau 1).

Leur taux de détention de placements en actions a chuté de 12,4 % à 9,4 %.

La détention des personnes les plus aisées financièrement a également baissé. Celles qui bénéficient de revenus supérieurs à 3 000 euros par mois (au niveau du foyer) représentent désormais 59,2 % des détenteurs de placements en actions, contre 64,0 % en 2018.

La réduction du nombre de détenteurs est plus marquée pour les personnes bénéficiant de revenus supérieurs à 6 000 euros. En 2019, ils ne représentent plus que 10,2 % des détenteurs contre 15,4 % en 2018.

Leur taux de détention de placements en actions est passé de 35 % à 22 % entre mars 2018 et mars 2019.

La détention d'actions en direct

Mêmes constats pour les seuls détenteurs d'actions en direct. Ils sont nombreux parmi les plus âgés : le taux de détention des 65 ans et plus a chuté de 10,8 % à 8,6 %.

Ils représentent désormais 33,6 % des détenteurs en direct (34,2 % en mars 2018).

Parallèlement, le taux de détention en direct des individus « aisés », bénéficiant de revenus mensuels de plus de 6 000 euros par mois (au niveau du foyer), est passé de 30 % à 19 %. Ils représentaient 15,5 % de ces détenteurs en mars 2018 ; ils n'en représentent plus que 10,2 % en mars 2019.

Tableau 1 : Les profils des investisseurs selon le placement détenu, en mars 2019

Aide à la lecture : 33,6 % des détenteurs d'actions en direct sont âgés de 65 ans et plus

	Français de plus de 15 ans	Détenteurs d'assurance vie en UC	Détenteurs d'épargne salariale	Détenteurs produits en actions (1)	Détenteurs actions en direct
Répartition selon le genre					
Homme	47,8%	51,2%	59,8%	61,5%	62,6%
Femme	52,2%	48,8%	40,2%	38,5%	37,4%
Répartition selon l'âge					
Moins de 45 ans	43,7%	24,6%	43,5%	24,8%	24,8%
De 45 ans à 64 ans	32,2%	45,8%	48,0%	43,5%	41,6%
65 ans et plus	24,2%	29,7%	8,4%	31,7%	33,6%
Répartition selon les revenus mensuels nets déclarés					
Moins de 3 000 euros	63,6%	46,1%	40,0%	39,0%	39,5%
Plus de 3 000 euros	32,7%	51,5%	58,7%	59,2%	58,9%
plus de 6 000 euros	3,3%	7,3%	10,4%	10,2%	10,2%
Pas de réponse	3,7%	2,5%	1,3%	1,6%	1,5%
Répartition selon le patrimoine financier individuel déclaré					
Pas de patrimoine	18,1%	-	6,8%	-	-
Moins de 50 000 euros	67,6%	56,2%	65,5%	41,0%	40,4%
De 50 000 à 150 000 euros	9,8%	25,2%	17,0%	32,1%	31,7%
Plus de 150 000 euros	4,2%	18,1%	10,7%	30,0%	27,8%

(1) Via des fonds et sicav d'actions ou en direct

Source : Kantar, juin 2019

L'enquête SoFia de Kantar

L'étude SoFia, lancée en 2008, suit un échantillon panélisé constitué de 12 000 individus de 15 ans et plus interrogés une fois par an par voie postale. Cet échantillon est complété par deux sur-échantillons interrogés via internet : 1 000 personnes possédant un patrimoine de plus de 50 000 euros et 1 000 personnes de 16 à 24 ans. Cet échantillon de grande taille (13 675 personnes interrogées en mars 2019) est représentatif de la population nationale.

L'objectif de cette enquête est de suivre l'évolution des taux d'équipement en produits financiers : les mêmes individus sont réinterrogés chaque année afin d'obtenir une meilleure robustesse des résultats.

Le questionnaire est stable et permet ainsi une lecture des résultats en historique.

La détention des valeurs mobilières est détaillée par une suite de questions : il est demandé aux panélistes, notamment, s'ils détiennent un PEA ou un compte-titres, et auprès de quel établissement financier, puis de détailler cette composition par type de valeurs mobilières (actions, FCP et Sicav). ■

En 2018, les Français ont maintenu leurs placements dans les produits garantis

L'épargne reste très majoritairement placée en actifs liquides et garantis.

En 2018, comme c'est le cas depuis plusieurs années, l'épargne des ménages a été essentiellement placée en épargne bancaire (liquidités, dépôts à vue, livrets, épargne logement) et en assurance vie. Les dépôts bancaires (67 % des flux de placements) ont été plus importants que les placements en assurance vie (34 %).

Hors actions non cotées, les flux vers les valeurs mobilières (actions, obligations, placements collectifs) ont été globalement négatifs. Seuls les investissements en unités de compte de l'assurance vie ont été positifs.

Fin 2018, l'assurance vie (en euros et en unités de compte) représentait près de la moitié de l'encours des placements des ménages, hors actions non cotées. Les liquidités (dépôts à vue) et l'épargne bancaire (livrets et épargne logement) en totalisaient près de 40 %.

La part de valeurs mobilières est de 13 % (22 % en y ajoutant les placements sous forme d'unités de compte au sein de l'assurance vie).

Graphique 2 : Les encours des principaux placements financiers des ménages, hors actions non cotées, à fin 2018

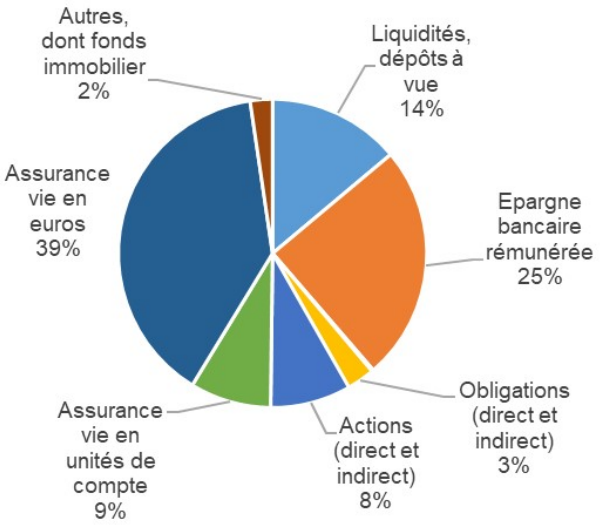

Source : Placements et patrimoine des ménages, Banque de France, mai 2019

Le conseiller bancaire propose-t-il des produits adaptés ?

L'image du conseiller bancaire est relativement bonne.

8 Français sur 10 estiment qu'il est compétent et 6 Français sur 10 estiment qu'il propose des produits adaptés à leurs besoins, une proportion relativement constante depuis plusieurs années.

Plus de 7 Français sur 10 sont satisfaits de la qualité de conseil de leur banque, dans sa globalité. En revanche, un peu moins de 6 Français sur 10 se disent satisfaits de la capacité de leur banque à aller au-devant de leurs besoins.

Source : BVA pour FBF, 892 personnes de 18 ans et plus interrogées en décembre 2018, avril 2019

Où est-il intéressant de placer son épargne ?

En février 2019, 4 Français sur 10 estimaient qu'il est « intéressant » de placer son épargne dans les actions.

Cette proportion est en progression, puisque qu'ils n'étaient que 29 % à le penser en avril 2016.

Dans le même temps, ils étaient également 61 % à penser intéressant de faire un placement dans un bien immobilier à louer ou une assurance vie.

Seul 1 Français sur 10 (11 %) cite en premier les actions comme le placement le plus rentable (29 % citent l'immobilier locatif).

Source : Ifop pour le CECOP, 1003 personnes de 18 ans et plus interrogées en février 2019, avril 2019

La « banque idéale » devrait-elle proposer une épargne responsable ?

Seuls 9 % des Français répondent positivement à cette question.

Et seuls 7 % d'entre eux pensent qu'une banque idéale devrait être engagée dans une « politique sociale et éthique ».

Les principales caractéristiques d'une «banque idéale» concernent la banque au quotidien : la sécurisation des données personnelles et des comptes (39 %) constitue la première demande, devant la disponibilité en cas de besoin (28 %).

A noter que 17 % des Français interrogés estiment que la banque idéale devrait conseiller et accompagner en matière de placements.

Source : Ifop pour FBF, 2014 personnes de 18 ans et plus interrogées en novembre 2018, mai 2019

Les investisseurs planifient-ils leur effort d'épargne ?

Seuls 1 investisseur européen sur 3 a mis en place une planification financière personnelle.

Selon cette étude, 35 % des investisseurs possèdent des plans financiers clairement définis pour tous leurs objectifs d'investissement.

L'horizon moyen d'investissement des personnes interrogées ressort à 6,9 ans. Ils escomptent une performance moyenne de 4,7 %.

Par ailleurs, s'ils savent que les rendements de l'épargne liquide garantie sont assez faibles, la moitié des investisseurs (49 %) déclarent ne pas vraiment savoir quels autres produits pourraient leur convenir.

Source : Invesco Income Investing Study 2018/2019, 5 006 personnes dans 8 pays européens interrogées en septembre 2018, détenteurs d'au moins un produit d'investissement risqué ou ayant l'intention d'investir dans un tel placement, mai 2019

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Directrice de la publication : Charlotte Garnier-Peugeot • **Directeur de la rédaction** : Benoît de Juvigny • **Contacts** : Direction de la communication
Tél. : 01 53 45 60 25. Courriel : directiondelacommunication@amf-france.org • **Conception et réalisation :** AMF • La Lettre de l'Observatoire de l'épargne de l'AMF offre une vue d'ensemble et non exhaustive des sujets.
La Lettre de l'Observatoire de l'épargne de l'AMF / ISSN 2428-405X